

# LYCEE RAOUL FOLLEREAU

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### 1/ Identification du pouvoir adjudicateur :

Organisme qui passe le marché :

LYCEE RAOUL FOLLEREAU  
3 RUE LOUIS MARCHAL  
90000 BELFORT

Représenté par Monsieur Dominique BALON, le proviseur.

### 2/ Objet :

Le présent marché à bons de commande a pour objet la fourniture de produits **FRUITS ET LEGUMES FRAIS**.

C'est un marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

### 3/ Allotissement :

Le marché est composé d'un lot unique.

### 4/ Durée du marché :

Le marché est attribué à compter de sa date de notification jusqu'au 31/12/2022.

### 5/ Dossier d'offre :

Le dossier remis par le fournisseur doit comporter :

A/ Le présent règlement de consultation dûment complété et signé par la personne habilitée au sein de l'entreprise.

B/ Les listings complétés et signés par les fournisseurs. Ces listings valent acte d'engagement de la part du fournisseur.

C/ Une déclaration sur l'honneur de satisfaire aux obligations sociales et fiscales de l'entreprise.

D/ Les Agréments sanitaires

Lieu et date	Signature de la personne habilitée	Cachet de l'entreprise

## **6/ Pièces constitutives du marché :**

- A/ Le présent règlement de consultation dûment complété et signé par la personne habilitée au sein de l'entreprise.
- B/ Les listings complétés et signés par les fournisseurs. Ces listings devront être complétés sur la trame informatique mise en ligne sur le site AJI-France et remis sous forme papier.
- C/ Une déclaration sur l'honneur de satisfaire aux obligations sociales et fiscales de l'entreprise.
- D/ Les Agréments sanitaires

Toute clause, portée dans le(s) catalogue(s) de l'opérateur économique ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives du présent marché, est réputée non écrite.

Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

## **7/ Modalités de présentation des offres :**

Les plis devront parvenir à l'adresse suivante :

Lycée Raoul Follereau  
Service intendance  
3 rue Louis Marchal  
90000 Belfort

Avec la mention « MAPA PRODUITS DE FRUITS ET LEGUMES FRAIS ne pas ouvrir »

Date limite de réception des offres : Vendredi 21 janvier 2022 **à 12h00.**

## **8/ Jugement des offres :**

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des listings complétés.

Les critères retenus pour le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- A- Cout des denrées : 40%
- B- Qualités des produits : 30%
- C- Conformité aux caractéristiques demandées : 20%
- D- Jours de livraison et délais, agréments sanitaires : 10%

Lieu et date	Signature de la personne habilitée	Cachet de l'entreprise

### **9/ Fixation des prix :**

Les prix sur les listings sont indiqués Hors Taxes et s'entendent franco de port et avec frais d'emballage.

Le marché sera résilié de plein droit en cas de non respect des prix figurant au listing. Le lycée pourra continuer à bénéficier des promotions du fournisseur si celles-ci sont inférieures en prix au marché attribué.

### **10/ Modalité de règlement du marché :**

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Le délai global de paiement est celui en vigueur au moment de la facturation.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

### **11/ Comptable assignataire :**

Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable du Lycée Follereau.

### **12/ Exécution de la prestation :**

Les denrées doivent respecter les normes sanitaires françaises et européennes. Le fournisseur s'engage à faire apparaître sur tous ses produits les mentions obligatoires selon la législation en vigueur permettant d'établir la traçabilité des produits.

### **13/ Résiliation du marché :**

Le marché est un marché à bon de commande. Le fournisseur retenu ne pourra se prévaloir du non respect des quantités prévisionnelles affichées sur les listings. Ces quantités représentent des estimations que l'établissement ne peut garantir.

Le marché sera résilié de plein droit en cas de non respect des prix figurant au listing. Le lycée pourra continuer à bénéficier des promotions du fournisseur si celles-ci sont inférieures en prix au marché attribué.

Dans tous les cas, la résiliation prendra effet à la date de notification de cette décision. Le marché résilié est liquidé en tenant compte des prestations terminées et admises et des prestations en cours d'exécution dont la personne responsable du marché accepte l'achèvement si le prix initial est maintenu.

Lieu et date	Signature de la personne habilitée	Cachet de l'entreprise

Belfort, le 06 décembre 2021

